



GOURNAY  
SUR MARNE

Conseil municipal  
Séance du 27 janvier 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300332-20260128-DEL-2026-02-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2026  
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Délibération n° 2026 - 02

<b>Membres du Conseil municipal</b>			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	27	2	0

Le 27 janvier 2026 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 21 janvier 2026 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — Mme Francine PEDRO — M. Francis DEFIRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — Mme Corinne TANGUY — Mme Manuela RAMIREZ — Mme Sylvie BELLAVOINE — M. Serge ADALLA — Mme Nadège HUGUET — M. Alain GROSDET — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Martine ANTONA-RINGOT — M. Nicolas SERERO — Mme Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — Mme Annie SÉTINE.

Procurations : Mme Amélie GUILLOU donne pouvoir à M. Alain GROSDET  
M. Marc FARGEAU donne pouvoir à M. Nicolas SERERO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur François CULEUX.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026  
POUR L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE SANTÉ**

Sur proposition de M. Claude MAZARS,

Soucieux de garantir le bon fonctionnement de la Maison de santé, il est proposé d'attribuer une avance de 25 % de subvention de fonctionnement du montant voté en 2025 à l'association de gestion de la Maison de santé de Gournay-sur-Marne.

Le montant de cette avance ne pourra dépasser 25 % du montant de la subvention obtenue en 2025 (28 000€), soit 7 000,00 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette avance de subvention à l'association de gestion de la Maison de santé de Gournay-sur-Marne pour un montant de 7 000,00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de M. Claude MAZARS,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2025-17 du 10 avril 2025 attribuant une subvention de fonctionnement 2025 à l'association de gestion de la Maison de santé,

.../...

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de soutenir les associations de la Ville pour le maintien d'un tissu associatif dynamique et riche sur la Commune,

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'allouer une avance de 25 % de subvention à Association de gestion de la Maison de santé de Gournay-sur-Marne :

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
Association de gestion de la Maison de santé de Gournay-sur-Marne	7 000 €	Avance de subvention

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité**

SUFFRAGES EXPRIMÉS	<b>29</b>
POUR	<b>28</b>
CONTRE	<b>0</b>
NE PREND PAS PART AU VOTE	1 – (M. Pierre HAGEMAN)

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**



Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**

